

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DAC 595 Subvention (420.000 euros) et convention avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (6e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention d'équipement à l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 3 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 420.000 euros est attribuée à l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, 4 rue Félibien, 75006 Paris, (2015_05447/180913).

Article 2 : La dépense correspondante, soit 420.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris rubrique 33, nature 2042, ligne VE40003, Crédits pour subventions d'équipement. Mission 90010-99-010 N° d'individualisation 15 V00458 DAC.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à la subvention, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO